



Conseil économique et social

Distr. générale
4 mai 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

New York, 28 juin-22 juillet 2010

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen ministériel annuel : mise en œuvre
des objectifs arrêtés et des engagements pris
sur le plan international en matière d'égalité
des sexes et d'autonomisation de la femme**

Déclaration présentée par Women's Board Educational Cooperation Society, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2010/100.



Déclaration

La question des femmes jouissant des mêmes droits que les hommes et ayant le pouvoir de les revendiquer, en ce sens qu'elle concerne la réalisation des objectifs et engagements convenus sur le plan international, est d'une extrême pertinence pour le Nigeria. La taille de la population féminine est presque identique à celle des hommes; et le renforcement des droits de la femme est au cœur des efforts vers le développement.

L'année 2010 marque les dixième et quinzième anniversaires de l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, respectivement. La situation sur le terrain est encore loin de ce qui a été prévu. Les objectifs 2 et 3 sont axés sur l'autonomisation des femmes. L'autonomisation n'est possible que si elle est fondée sur l'éducation. En consultant les chiffres publiés sur le site Web dédié aux indicateurs de mesure des objectifs du Millénaire pour le développement (www.mdgs.un.org, accédé en juillet 2009), il apparaît que le taux net de scolarisation des enfants dans le primaire est de seulement 65,2 % du nombre total d'enfants; et que 61 % de la population totale des filles sont scolarisées dans le primaire, contre 69,3 % pour les garçons.

La même source indique que l'indice de parité entre filles et garçons en scolarisation secondaire est de 0,81; bien que la proportion ne soit guère plus élevée que dans le primaire, cela montre la prédominance des garçons inscrits à l'école.

Les filles vivant dans les zones rurales souffrent davantage car, la plupart du temps, elles ne sont pas privilégiées lorsque, en raison de ressources insuffisantes, il faut faire un choix quant à qui scolariser. Souvent, les parents confrontés à cette situation envoient les filles vers les villes et agglomérations afin de servir d'aide-ménagères à des personnes censées les former en échange; malheureusement, ces personnes tiennent rarement leur promesse.

Il est primordial d'éliminer les barrières, telles que les contraintes financières (coût des manuels, des uniformes et du transport), les pratiques culturelles et les croyances traditionnelles, qui empêchent les filles de bénéficier des normes minimales d'une bonne éducation.
